

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 6 octobre 2015

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour construire une extension au rez-de-chaussée en façade arrière et au premier étage en façade latérale, construire deux lucarnes et aménager un parking dans la zone de recul de l'immeuble, situé 13 clos de la Licorne.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous trouvons l'intervention générale, deux volumes sur deux étages plus deux lucarnes, trop importante.

De plus, l'intervention dénature la cohérence architecturale des maisons voisines en ce sens que les toitures à trois versants qui sont les spécificités de ces blocs de maisons sont remplacées par des toitures à deux versants et une façade latérale droite. C'est une rupture totale avec l'esprit de la construction de ce clos et de l'ensemble du quartier en général.

Nous nous opposons par ailleurs à la réalisation d'un emplacement de parking dans la zone de jardin. Ces zones sont justement protégées par le RCU et le RRU pour leurs qualités environnementales et paysagères. Il n'y a pas lieu de faire une exception pour cette demande.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur